

INFO BO-KAY

Nouvelle série N° 1 • Montreuil, le 18/06/2020



Éditorial

ROMPRE L'ISOLEMENT

Alors que le déconfinement est d'actualité, il est temps pour les Originaires DOM vivant en métropole de reprendre le chemin de l'action collective pour la défense de leurs droits spécifiques.

Ces droits, comme le droit aux congés bonifiés (décret du 20 mars 1978) ont été conquis de haute lutte, par les Originaires DOM eux-mêmes, contre un Etat qui ne reconnaissait auparavant de tels congés que pour les seuls fonctionnaires métropolitains exerçant dans les DOM. Le décret de 1978 mettait fin à cette discrimination.

Une réalité s'impose à tous : l'accès aux droits est un combat qui ne doit jamais être relâché. Leur histoire démontre aux Originaires DOM qu'ils ne sauraient baisser la garde. Les droits des Originaires DOM en métropole sont certes difficiles à faire vivre mais ceux-ci reposant sur une base juridique et le Statut général des fonctionnaires, il s'agit de savoir et vouloir les faire respecter.

Mais, voici que ce gouvernement qui attaque et veut annihiler tout ce qui a été conquis socialement pour le mettre à bas a décidé d'en finir avec les congés bonifiés. Un projet de décret a été présenté au Conseil commun de la fonction publique (CCFP) en décembre 2019. La publication de ce décret a été différée, sans doute en prévision des élections municipales, puis mis en stand by eu égard à la crise du coronavirus. Ce projet de décret vise à mettre fin à la bonification de 30 jours des congés et une durée totale de 65 jours tous les 3 ans, pour les limiter à 34 jours, soit 31 jours avec 3 jours de délai de route tous les 2 ans, sans report possible ⁽¹⁾.

Le nouveau décret n'est toujours pas publié au journal officiel. Raison de plus pour la CGT d'appeler au déconfinement de l'action syndicale et à la levée de l'état d'urgence.

La CGT Finances Publiques a décidé de mener le combat pour la défense des droits des Originaires DOM, en constituant en son sein un Collectif national DOM. Les Originaires DOM sont les premiers à endurer l'avanie du gouvernement, ils seront les premiers à réagir. Ce collectif DOM qui s'est reconstruit s'est aussi donné pour but d'aider tous les Originaires DOM dans leurs demandes et recours sur les problèmes des congés bonifiés ainsi que sur ceux des mutations.

« INFO BO-KAY », journal de la CGT Finances Publiques en direction des Originaires DOM de la DGFIP travaillant en métropole, renaît après plus d'une décennie de silence.

INFO BO-KAY vous est destiné : vous pouvez vous en emparer et venir nous rejoindre !

⁽¹⁾ Il est à noter que les congés bonifiés « inversés » (c'est-à-dire ceux des fonctionnaires métropolitains exerçant dans les DOM) seront préservés.



il faut rompre l'isolement

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 -
☎ : 01.48.70.71.63 📧 : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📧 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)





PETITE CHRONOLOGIE DES LUTTES ET DE LA CRÉATION DU COLLECTIF CGT FINANCES PUBLIQUES DOM

Il faut savoir que 25% des Antillais et 15% des Réunionnais vivent en métropole. Sans exclusive, un nombre important d'entre eux se concentrent en Ile-de-France et dans le sud de la France.

Les attaques gouvernementales ont donc eu un impact particulier dans ces régions et en particulier en Ile de France.

Le gouvernement actuel a tenu une réunion interministérielle le 11 janvier 2019 pour décider de la réforme des congés bonifiés avec suppression de la bonification de 30 jours, du versement de l'indemnité de vie chère pendant le séjour et de la prise en charge des frais de transport.

En réaction, une Assemblée Générale à l'initiative de la CGT s'est tenue le 27 février 2019 avec les Originaires DOM d'Ile de France (Paris, Bourse du travail). Plus de 400 participants s'y sont rendus.

Le collectif des sections de la région Ile de France de notre syndicat s'est réuni peu après le 1er mars 2019 et a estimé nécessaire de reconstituer un collectif DOM. Il en a formulé la demande au Bureau National. Ce dernier y a répondu favorablement dès le 27 mars lors d'une de ses réunions, et a désigné un camarade pour relancer le projet.

Le 28 mars 2019, un rassemblement unitaire avec l'ensemble des organisations syndicales regroupa plus de 1000 manifestants devant Bercy.

La lutte a continué le 9 mai avec une manifestation de plusieurs centaines d'Originaires DOM devant le secrétariat à l'outre-mer. Malgré les demandes, personne ne sera reçu.

Le 14 mai 2019 a lieu la première réunion du Collectif CGT Finances Publiques DOM, qui se structure.

Il est décidé de reconstituer un réseau de nos syndiqués par l'intermédiaire de nos sections.

Surtout, le constat est fait du manque d'information des Originaires DOM concernant leurs droits, et le manque d'appui de ces derniers dans leurs demandes et recours face à l'administration.

Le congrès de Bois en Ré de juin 2019 permet de rencontrer les délégués des DOM, et de nouer avec eux des relations et d'échanger sur la structuration projetée du Collectif CGT Finances Publiques DOM. Dans le débat général, une intervention aura lieu sur le revendicatif des Originaires DOM en métropole.

Le 12 septembre 2019, des membres de ce Collectif ont participé à la réunion de l'UFSE (Union Fédérale des Syndicats de l'État) CGT en direction des Originaires DOM pour débattre des actions à mener. Une autre réunion a eu lieu le 20 janvier 2020, à laquelle ce Collectif a également participé.

Enfin, pour travailler concrètement sur des dossiers de recours qui remontent et pour mettre en place le système d'information ainsi que les actions décidées, le Collectif se réunit de manière rapprochée le 31 janvier 2020, le 12 février et le 06 mars 2020.

Si le confinement décidé par le gouvernement a suspendu notre action, le Collectif s'est pourtant de nouveau réuni en vidéo-conférence le 29 mai 2020 avec comme première décision la publication de ce numéro d'INFO BO-KAY (nouvelle série).





MARS 1946 : la loi de départementalisation des « quatre vieilles » colonies ⁽¹⁾

La Guadeloupe, la Martinique, La Guyane et la Réunion (et Mayotte depuis 2009) n'ont pas toujours été des « D.O.M. ». Leur transformation juridique en départements français fut le fait d'une loi du 19 mars 1946 ⁽²⁾. Mais ce fut surtout le produit de longues revendications socio politiques, débouchant dans un contexte favorable aux avancées sociales. Reportons-nous à l'histoire.

Les peuples de ces pays sont issus pour l'essentiel de l'esclavage colonial, raciste, lui-même contemporain de déportations massives et inhumaines d'Africains, à fond de cale. Ces esclaves étaient juridiquement des objets, des biens meubles (cf. Code Noir), appartenant à des colons propriétaires (le plus souvent « békés » en Guadeloupe-Martinique-Guyane, « gro blan » à la Réunion ⁽³⁾).

Après 1871, ces sociétés restèrent foncièrement racistes, même si théoriquement les « nouveaux libres » devenaient citoyens français. Les gros colons continuaient de dominer toute la société économiquement, socialement et politiquement. Le gouverneur était à leur solde. Certes, une petite et moyenne bourgeoisie « de couleur » se développait, mais restait cantonnée par la grande plantocratie raciste : dans les faits elle ne pouvait pas accéder à certaines fonctions. Selon les progressistes, le changement ne pouvait passer que par la transformation de la colonie en département, pour avoir « l'égalité des droits ».

Quant à la masse des populations pauvres (petits cultivateurs, ouvriers agricoles...), descendants directs des esclaves, ils pâtissaient en plus du fait que le statut colonial empêchait l'application des lois sociales françaises, naissantes à la fin du 19^{ème} siècle : le gouverneur pouvait légalement empêcher l'application de ces lois...

Or, les gouverneurs étaient tous des hauts fonctionnaires métropolitains, très « encadrés » d'emblée par les gros colons : la connivence d'intérêts allait de soi. Ce n'est pas par hasard si les ouvriers agricoles en grève se faisaient régulièrement tirer dessus par les forces de l'ordre sur ordre du gouverneur. C'étaient des luttes de classes, en plus d'oppressions coloniales. Pour le peuple laborieux et les organisations les plus progressistes (PC notamment), le statut départemental serait censé mettre fin à ce type de régime : les lois sociales seraient enfin appliquées, il y aurait égalité des droits entre blancs et non-blancs.

C'est pourquoi ces organisations revendiquèrent dès le début du XX^{ème} siècle l'assimilation de ces colonies à des départements français ⁽⁴⁾.

Après 1944, en France, les vents étaient plus favorables aux idées de justice sociale et de rejet des discriminations. L'électorat de ces colonies avait élu à l'Assemblée constituante de 1946 notamment Aimé Césaire et Léopold Bissol (Martinique, PC), Gerty Archimède et Paul Valentino (Guadeloupe, respectivement PC et SFIO ; Valentino réservé sur l'assimilation totale), Gaston Monnerville (Guyane, Radical), Raymond Vergès (Réunion, PC). Le rapporteur du projet fut Aimé Césaire ⁽⁵⁾. La loi fut adoptée à l'unanimité, et comportait des restrictions à l'assimilation complète ⁽⁶⁾...

Et pour l'application des lois sociales il fallut encore lutter : des dirigeants syndicaux (dont Victor Lamon, CGT, Martinique) durent aller en délégation voir le Ministère du Travail pour faire valoir les droits des travailleurs... Les ouvriers grévistes se firent encore longtemps tirer dessus sur ordre du préfet ex-gouverneur... Le SMIC dans les DOM fut longtemps inférieur au SMIC métropolitain. Les luttes de classes continuaient et continuent encore.

(1) Elles étaient appelées « les 4 vieilles » car issues du premier Empire colonial français (1534-1814).

(2) Loi N° 46-451 du 19 mars 1946 « tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française ».

(3) <https://www.bondamanjak.com/ces-familles-esclavagistes-que-la-societe-reunionnaise-honore/>

(4) On peut s'étonner que ces peuples colonisés aient demandé la départementalisation, alors tous les autres (Algérie, Viet-Nam...) revendiquait l'indépendance ou au moins l'autonomie politique. C'est que ces autres peuples avaient préexisté à la colonisation et en gardaient la mémoire collective. Mais pas dans les « quatre vieilles », où la colonisation s'est faite sur une « table rase ». Les peuples amérindiens exterminés par les colonisateurs, les peuples issus de l'esclavage étaient issus pour l'essentiel d'un brassage d'Africains déportés, venant de peuples différents, ne parlant pas les mêmes langues. Ces peuples s'étaient constitués concomitamment à la colonisation, dans le cadre d'une confrontation Maîtres-Esclaves, Blancs-non-Blancs. Aucune conscience nationale de masse immédiate n'était possible. La seule référence officielle après 1848 était la « patrie des droits de l'Homme », avec l'école française assimilationniste comme appareil idéologique d'Etat. Ce n'est qu'après, vu les impasses de la départementalisation, que sera posée la question nationale dans ces pays,

(5) Ce court article n'est pas le lieu pour évoquer la contradiction entre Césaire « chantre de la négritude » et de l'identité martiniquaise (dès 1937) et le rapporteur de la loi d'assimilation.

(6) cf. articles 2 et 3 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000868445>



CONGÉS BONIFIÉS : CAMPAGNE EN COURS

LES ANNONCES SE SUIVENT ET NE SE RESSEMBLENT PAS...

PARTIRA ? PARTIRA PAS ?

A lors que la campagne de recensement des congés bonifiés pour l'hiver 2020 (qui a lieu généralement au mois d'avril) vient à peine de commencer, à ce jour aucune communication formelle et officielle sur la gestion et la situation de la campagne « été 2020 » n'est parue. L'administration se contente de répondre systématiquement à toutes les demandes sur le sujet en indiquant qu'elle reste dans l'attente d'une note de la DGAFP. Or nous sommes tout près de l'été...

Pourtant dès le 9 mai Annick Girardin annonçait à l'Assemblée Nationale que les congés bonifiés n'étaient « pas un motif impérieux de déplacement » et que ceux de juillet et août dépendraient de la situation en juin.

Le 13 mai, Olivier Dussopt indiquait lors d'une audioconférence ministérielle qu'il n'y aurait pas de congés bonifiés cet été, et que ceux-ci seraient reportés sur 2021 voire 2022.

Le 14 mai, Edouard Philippe précisait que les Français pourraient se rendre dans les « Outre-Mers ».

Ce même 14 mai, Jean Baptiste Djebbari disait que les personnes qui avaient de la famille dans les DOM pourraient y aller.

Dans le même temps, le bureau RH 1A indiquait déjà que la DG était dans l'attente d'une note afin de répondre aux questions des agents.

Une semaine plus tard, soit le 20 mai, c'est à nouveau O.Dussopt qui après l'annonce de Philippe, revenait sur ses propos en indiquant qu'il y avait possibilité de mettre en œuvre la campagne 2020.

Au cours de l'audio conférence du 3 juin, O.Dussopt parlait

à nouveau des bonifiés en signifiant que « les décisions sont évolutives en fonction de la situation sanitaire en outre-mer ».

Dans cette cacophonie gouvernementale, et le flou artistique de la DG, les agents de la DGFiP, et plus généralement ceux de la fonction publique n'ont pas de perspectives pour la gestion de leurs congés, ce qui peut être compliqué pour ceux qui doivent prévoir des réservations de voiture, ou autre. Ils se posent légitimement la question d'un report qui pourrait être associé à la mise en place du décret de liquidation des congés bonifiés.

Des informations émanant des DOM nous montrent que les agents sont laissés dans l'incertitude. Ainsi, à La Réunion, les demandes effectuées localement montre le flou artistique des réponses de la Direction :

- ▶ Non certitude de pouvoir partir en congés bonifiés, même si c'est probable (!)
- ▶ Aucune réponse sur la possibilité de reporter ces congés.

Pour couronner le tout, les arrivants dans les DOM peuvent éventuellement subir une quatorzaine, notamment aux Antilles.

Il est donc effectivement grand temps qu'une réponse globale et nationale soit communiquée aux agents. Il en est de même pour les futures campagnes de congés bonifiés, à commencer par celle de l'hiver prochain.

La note de la DGAFP qui devait paraître au début du mois de juin se fait toujours attendre. De qui se moque-t-on ?

Le Collectif CGT Finances Publiques DOM reste vigilant et vous invite à vous rapprocher des représentants CGT pour toutes difficultés rencontrées sur le sujet.

**Vos correspondants
pour toutes
questions que vous
pouvez être amené à
vous poser :**

ANNEROSE Jessica : 06 12 93 22 81	GOFFIN Alexandre 06 22 15 19 15
BEGUE Géraldine : 06 20 10 74 79	GUSTAVE Charles Henri : +596 90 94 02 59
CADET Stéphanie : +262 692 29 06 05	HORATIUS Maxime : +594 6 94 20 70 14
CHENILCO Bertin : +590 690 34 34 19	PINARD Géraldine : 06 61 89 32 70
CINQ Véronique : 06 29 67 10 37	SELVA Philippe : 06 82 36 42 46
CONSTANT Frédéric : 06 09 70 44 29	THIMODENT Gérard : 06 83 44 80 67
DUBOIS Laurent : +596 696 84 38 68	THIRION Nicolas : 06 58 55 15 68
DULYS Nelly : 06 21 78 86 15	VERGISON Luc : 06 32 91 73 30

